



# **Note préparatoire de la séance de CLE du SAGE du Loir du 3 mai 2022**

à l'attention des membres de la CLE du SAGE du Loir

## **Ordre du jour prévisionnel :**

- 1) Validation du rapport annuel d'activité 2021 de la CLE
- 2) Concertation sur la gestion de la ressource en eau Argance
- 3) Préparation de la révision du SAGE
- 4) Programme d'études préalables « inondations » du bassin du Loir
- 5) Questions diverses

## **1) Validation du rapport annuel d'activité 2021 de la CLE**

Le projet de rapport annuel d'activité 2021 de la CLE a été présenté en Bureau du 22 février, qui n'y a pas apporté de modification.

Le projet de document est disponible sur le site internet du SAGE.

Plusieurs actions, portées par la cellule d'animation de la CLE du SAGE, ont marqué l'année 2021 :

- Finalisation de l'élaboration du Contrat Territorial Eau Loir aval, permettant le démarrage des actions des 12 maîtres d'ouvrages à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022
- Finalisation de l'étude sur les zones d'expansion des crues du Loir,
- Poursuite de la gestion coordonnée des vannages et réalisation d'un stage sur l'impact de cette gestion sur le transit sédimentaire,
- Définition par la CLE, suite à plusieurs groupes de travail, de ses priorités d'actions, axées en majorité sur la gestion quantitative de la ressource en eau.

➔ Il sera demandé à la CLE si elle souhaite modifier le projet de document, et si elle l'approuve.

## **2) Concertation sur la gestion de la ressource en eau Argance**

Conformément à la volonté de la CLE exprimée en séance du 16 novembre 2021, la cellule d'animation du SAGE porte une concertation sur le bassin versant de l'Argance (80 km<sup>2</sup>), affluent du Loir en Sarthe et Maine-et-Loire.

Le bassin de l'Argance est un territoire rural qui subit un fort déficit de ressource en eau sur l'ensemble de l'année (secteur le plus déficitaire du territoire du SAGE). Les prélèvements sont dus uniquement à l'irrigation et à la surévaporation des plans d'eau.

Sur la demande initiale de la Direction Départementale des Territoires de la Sarthe et Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire, la CLE a souhaité porter une démarche de concertation sur ce territoire, qui permettra un retour d'expérience pour d'autres secteurs du SAGE du Loir.

En 2022, les partenaires techniques et institutionnels se sont réunis à deux reprises afin de travailler sur ce dossier. Une étude a été définie.

- ➔ Il sera en particulier demandé à la CLE si elle souhaite, ou non, lancer cette étude et solliciter l'Établissement public Loire pour la porter. Une note d'intention aura été déposée dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt permettant, sous réserve de sélection du projet, un financement intégral.

### **3) Préparation de la révision du SAGE**

Conformément à la volonté de la CLE exprimée en séance du 16 novembre 2021, la préparation d'une future révision du SAGE est un axe de travail de l'année 2022.

Plusieurs volets du SAGE pourraient être mis à jour, modifiés et complétés en cas de révision.

Afin de préparer cette future révision, une étude d'amélioration de la connaissance sur le volet « gestion quantitative de la ressource en eau » pourrait être conduite, en cohérence avec la priorité d'action fléchée par la CLE.

La CLE avait de plus affirmé sa volonté de prendre en compte les résultats quantitatifs sur le territoire, et les résultats d'une étude de type « Hydrologie, Milieux, Usages, Climat » (HMUC) peuvent avoir une portée réglementaire.

- ➔ Des données nombreuses existent déjà sur le territoire du SAGE, les besoins d'amélioration de la connaissance ne sont pas clairement définis à ce jour, et les études HMUC sur de grands territoires sont particulièrement longues, complexes et coûteuses. Partant de ce constat, il sera proposé à la CLE dans un premier temps de lancer une étude de préfiguration ou étude préalable. L'objectif sera de faire le point sur les données déjà disponibles et de cibler le besoin au plus près. Une note d'intention aura été déposée dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt permettant, sous réserve de sélection du projet, un financement intégral.

### **4) Programme d'études préalables « inondations » du bassin du Loir**

Un programme d'études préalables (PEP) à un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) est en cours d'élaboration sur le bassin du Loir. L'élaboration est coordonnée par l'Établissement public Loire, et réalisée en lien avec les maîtres d'ouvrages locaux (EPCI, Syndicats, Communes, etc.).

- ➔ Un point d'avancement sera présenté à la CLE. La CLE pourra, si elle le souhaite, se positionner par rapport à cette démarche.